



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
74170 - HAUTE-SAVOIE

N°63/2026
ARRETE MUNICIPAL

PORTANT NOMINATION D'UN MANDATAIRE A LA REGIE DE RECETTES
DU MUSEE D'ART SACRE DE SAINT-NICOLAS – MORIN GUILLAUME

Le Maire de la Commune de Saint-Gervais-les-Bains,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026/097 du 22 mars 2026 relative aux délégations de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire ;

VU l'arrêté n° 47-2025 du 8 août 2025 portant modification de ladite régie ;

VU l'arrêté n° 50/2023 du 13/11/2023 portant nomination d'un mandataire à ladite régie ;

VU l'avis conforme du régisseur titulaire intérimaire en date du 16/07/2026;

VU l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 16/07/2026 ;

VU l'avis conforme du mandataire en date du 16/07/2026 ;

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 17/07/2026 ;

ARRETE

Article 1 : En remplacement de Martin THUILLIER, Guillaume MORIN est nommé mandataire de ladite régie pour l'encaissement des entrées et des produits en présence ou non du régisseur titulaire intérimaire et sous la responsabilité de ce dernier, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 2 : Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif visé en tête du présent arrêté, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et pénales prévues par l'article 432.10 du nouveau code pénal ; il doit les encaisser selon les modes de recouvrement prévus dans l'acte constitutif de ladite régie.

Article 3 : Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales.

Article 4 : Le présent arrêté abroge l'arrêté n°50/2023 du 13/11/2023 ;

Article 5 : Monsieur Le Maire et Madame la Comptable Publique sont chargés chacun, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Gervais-les-Bains, le 22/07/2026



Le Maire,

Jean Marc PEILLEX

Le Régisseur Titulaire,
« Vu pour acceptation »

Olivia CARRET

Le Mandataire Suppléant
« Vu pour acceptation »

Céline VETICOZ

Le Mandataire,
« Vu pour acceptation »

Guillaume MORIN

Télétransmis en Sous-préfecture le 24-07-26

Mis en ligne le 24-07-26

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE

T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com

Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33

ANNEXE

ARRETE MUNICIPAL N°62/2026

PORTANT NOMINATION D'UN MANDATAIRE A LA REGIE DE RECETTES DE LA MAISON FORTE DE HAUTETOUR – GUILLAUME MORIN

- Olivia CARRET, régisseur titulaire, née le 21/05/1987 à Genève et domiciliée 10 Rue du Général Pershing – 74000 ANNECY ;
-
- Céline VETICOZ, mandataire suppléant, née le 05/10/1995 à La Garenne Colombes (92) et domiciliée 45 Impasse de la Fontaine – 74190 PASSY ;
- Guillaume MORIN, mandataire, né le 09-06-1998 à Saint-Cyr-L'Ecole (78) et domicilié 58 Chemin des Côtes Duchon – 74170 LES CONTAMINES MONTJOIE ;

9

ae
C/G.
CW